

La réouverture des écoles se déroulera en 2 temps.

Le 12 mai, les GS, CP et CM2 reprennent le chemin de l'école.

Les enfants seront en demi-groupe (constitué par les enseignants) et la journée sera rythmée en 2 temps : un temps école et un temps « accueil de loisirs ».

Exemple :

Une classe de CM2 : 2 groupes de 15 élèves (A et B).

Quand le matin, le groupe A est en temps d'école, le groupe B est en temps « accueil de loisirs ». L'après-midi, le groupe B est en temps d'école, le groupe A est en temps « accueil de loisirs ».

Le temps « accueil de loisirs » est **facultatif**.

Ainsi, votre enfant, s'il est dans le groupe A après le temps d'école du matin terminé et, si vous avez un moyen de garde, il vous est recommandé de récupérer votre enfant.

Si votre enfant est dans le groupe B, si vous avez un moyen de garde, il vous est recommandé d'amener votre enfant à 13h35 pour le temps école.

Cette organisation prévaudra également pour les enfants reprenant le chemin de l'école le 25 mai.

Bien entendu, elle peut évoluer après les retours d'expérience.

Pour les enfants de PS, MS, CE1, CE2 et CM1, la continuité pédagogique à distance continue jusqu'au 25 mai.

Toutefois, il se peut que quelques parents reprenant le travail à partir du 11 mai, n'auront pas de moyens de garde. L'accueil de loisirs sera donc ouvert à tous les enfants des écoles maternelle et élémentaire dès le 11 mai.

Dans cette situation aussi, nous vous encourageons, dans la mesure du possible, à fonctionner en demi-journée afin d'alléger le temps repas. Néanmoins, nous sommes conscients que ce ne sera pas évident et, bien entendu, votre enfant pourra être accueilli sur la journée.

Après vous avoir explicité l'organisation générale, nous avons besoin de recueillir certaines informations :

Enfant concerné (un questionnaire par enfant):

Nom :

Prénom :

Classe :

Votre enfant reprendra-t-il le chemin de l'école le 12 mai ?

Oui ; Non

Si oui, merci de répondre à ce questionnaire ET d'effectuer vos réservations via le portail famille :

1. Heure d'arrivée de votre enfant sur les structures :

7h30 ; 8h ; 8h30 ; 8h45

(Attention : en fonction du nombre d'agents disponibles, il est probable que l'accueil de loisirs ouvre ses portes plus tard et/ou ferme ses portes plus tôt).

2. Prendra-t-il son repas à l'école ?

Oui ; Non

3. Est-il prévu qu'il assiste au temps « accueil de loisirs »

Oui ; Non

4. Heure de sortie de votre enfant :

16h ; 16h30 ; 17h ; 17h30 ; 18h 18h30

(Attention : en fonction du nombre d'agents disponibles, il est probable que l'accueil de loisirs ferme ses portes plus tôt).

Entre le 11 et le 25 mai, votre enfant n'est pas concerné par la réouverture des écoles mais vous n'avez pas de moyens de garde :

1. Est-il prévu qu'il assiste au temps « accueil de loisirs » le matin ?

Oui ; Non

2. Heure d'arrivée de votre enfant sur les structures :

7h30 ; 8h ; 8h30 ; 8h45

(Attention : en fonction du nombre d'agents disponibles, il est probable que l'accueil de loisirs ouvre ses portes plus tard et/ou ferme ses portes plus tôt).

3. Prendra-t-il son repas à l'école ?

Oui ; Non

4. Est-il prévu qu'il assiste au temps « accueil de loisirs » l'a-m ?

Oui ; Non

5. Heure de sortie de votre enfant :

16h ; 16h30 ; 17h ; 17h30 ; 18h 18h30

(Attention : en fonction du nombre d'agents disponibles, il est probable que l'accueil de loisirs ouvre ses portes plus tard et/ou ferme ses portes plus tôt).